



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 16	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 3
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 19 septembre 2023

Vote(s) pour : 41
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 25 septembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-09-25-BD-31 :

Plateau de Frescaty : conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Civil,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle en date du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) fixant les conditions d'acquisition, de portage et de cession par l'EPFGE du site du Plateau de Frescaty,

VU l'acte notarié d'acquisition en date du 16 juin 2015 par lequel l'EPFGE est devenu propriétaire de l'ancienne base aérienne de Frescaty,

VU l'acte notarié d'acquisition en date du 27 octobre 2016 par lequel Metz Métropole est devenue propriétaire auprès de l'EPFGE de la parcelle cadastrée section 39 n° 148 à Marly sur laquelle est érigé le bâtiment dénommé HM21,

VU la convention d'occupation précaire par laquelle Metz Métropole a mis à disposition de l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest, à compter du 24 avril 2023, le bâtiment HM21 en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'installation de chambres froides,

VU l'avis rendu le 2 mai 2023 par la Direction de l'Immobilier de l'Etat fixant le montant de la redevance annuelle à 18 000 € HT,

CONSIDERANT la possibilité offerte aux collectivités territoriales et leurs établissements publics de s'affranchir de l'avis rendu par la Direction de l'Immobilier de l'Etat pour des considérations dûment motivées,

CONSIDERANT le fait que l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest ne pourra plus disposer, à courts termes, des bâtiments « Moyens Généraux » et « Aïrs Photos », ces derniers ayant vocation à être détruits,

CONSIDERANT le projet d'aménagement du HM21 présenté par l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest et des investissements correspondants,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de pérenniser l'implantation de ladite association

sur le Plateau de Frescaty, afin qu'elle puisse continuer à mener ses actions sur le territoire métropolitain,

CONSIDERANT que ladite association est reconnue d'utilité publique,

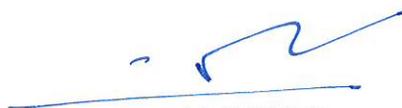
AUTORISE la mise à disposition et constitution de droits réels au profit de l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest de la parcelle cadastrée section 34 n° 148 (35a 58ca) à Marly, sur laquelle est érigé le bâtiment dénommé HM21 et ce, à travers l'établissement d'un bail emphytéotique d'une durée de 49 ans,

FIXE la redevance annuelle de base à 1 000 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer le compromis de bail, le bail emphytéotique ainsi que tout document s'y rapportant, et de laisser à charge du bénéficiaire l'ensemble des frais correspondants.

Metz, le 26 septembre 2023

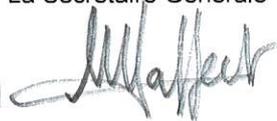
Le Secrétaire de séance,



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

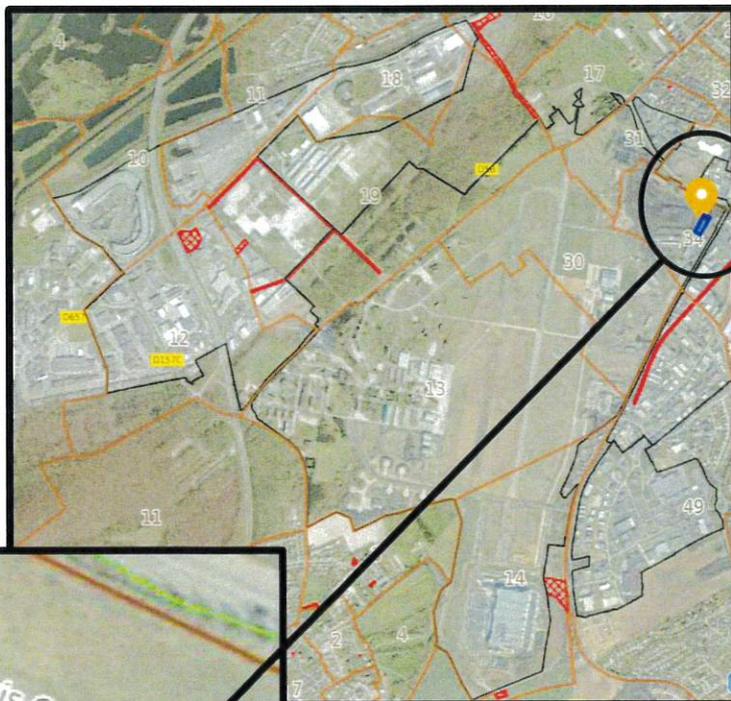


Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

PLAN DE SITUATION DU BATIMENT HM21
(Section 34 n°148 à MARLY)



Parcelle cadastrale

Section 34 Parcelle 148 (v?)

Commune : Marly
Adresse : 60, 147 Rue du Général Vansantberghe
Surface cadastrale : 3558 m²
Zones POS/PLU : UM

Propriétaires (?)

1 - METZ METROPOLE (Metropole)
propriétaire

Résumé de l'acte

057-200039865-20230925-2023-09-DB31-DE

Numéro de l'acte : 2023-09-DB31
Date de décision : lundi 25 septembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Plateau de Frescaty : conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 28/09/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230925-2023-09-DB31-DE
Document principal : 99_DE-31.pdf

Historique :

28/09/23 16:18	En cours de création	
28/09/23 16:19	En préparation	Catherine DELLES
28/09/23 17:59	Reçu	Catherine DELLES
28/09/23 17:59	En cours de transmission	
28/09/23 18:00	Transmis en Préfecture	
28/09/23 18:05	Accusé de réception reçu	